

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 juin 2020

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 39
Nombre de représentés : 00
Nombre de votants : 39

OBJET

Affaire n° 2020-023
DÉSIGNATION DU SECOND
REPRÉSENTANT DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DE SON
SUPPLÉANT AU SEIN DE
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE
COOPÉRATION CULTURELLE
(EPCC) DE L'ÉCOLE
SUPÉRIEURE D'ART DE LA
RÉUNION (ESAR)

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite le 27 mai 2020
et affichée le 27 mai 2020.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte
de la mairie le : 24 JUIN 2020

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT, le mardi deux
juin, le Conseil Municipal du Port s'est réuni au Complexe
Sportif Municipal, après convocation légale sous la
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie Testan.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe,
M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine
Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean Paul Babef, M. Franck
Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max
Nages, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed
Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte
Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme
Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra
Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara
Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurelie Testan,
Mme Gilda Breda, M. Sergio Erapa, M. Patrice Casimir,
Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie
Mourgaye, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Néant.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : Néant.

.....
.....

Affaire n° 2020-023

**DÉSIGNATION DU SECOND REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL ET
DE SON SUPPLÉANT AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE
COOPÉRATION CULTURELLE (EPCC) DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART
DE LA RÉUNION (ESAR)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance le 2 juin 2020 relatif à la désignation du second représentant du Conseil municipal et de son suppléant au sein de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) de l'Ecole Supérieure d'Art de La Réunion ;

Considérant le renouvellement du Conseil municipal du 26 mai 2020 relatif aux élections municipales du 15 mars 2020 ;

Après discussion et appel à candidatures,

Candidats de la majorité

Titulaire

M. Henry Hippolyte

Suppléante

Mme Annick Le Toullec

DECIDE

A l'unanimité

Article 1 : de procéder au vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi 2011-525 du 17 mai 2011 – art 76) ;

Candidats de la majorité

Nombre de votants : 39

Nombre de suffrages obtenus : 33

A la majorité,

Article 2 : de proclamer élus membres de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) de l'École Supérieure d'Art de La Réunion (ESAR) :

Titulaire

M. Henry Hippolyte

Suppléante

Mme Annick Le Toullec

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU